44 èmes **PUCES NAUTIQUES et VIDE-GRENIERS**
DIMANCHE 12 AVRIL 2026

Quais Chanoine Guinard, et Gabriel Péri au Légué
22190 PLÉRIN-SUR-MER

Organisation :

Yacht **C**lub du **P**ays de **S**aint **B**rieuc
Maison des plaisanciers 10 quai Gabriel Péri 22190 - PLERIN
Site : www.ycpsb.fr **Contact** : jp.jegouic@gmail.com **Tél** : 06 85 66 33 07

BULLETIN D'INSCRIPTION 2026

Professionnel : raison sociale : .....N° SIRET : .....

Particulier : Prénom et Nom :.....

Adresse : .....CP : .....Ville : .....

Mail (lisible) : .....Tél : .....

Pièce d'identité N° :.....

Désignation de la vente : .....

Besoin particulier sur l'emplacement : .....
Votre numéro d'emplacement vous sera communiqué le vendredi précédent en fin de journée.
Nous vous conseillons d'arriver entre 6h et 8h

Prix de location du stand : Particulier : (minimum 3m) 5€ le mètre X.....mètres =.....€

Professionnel 3 m = 35 € / 4 m = 45 € / 5 m = 55 € / 6 m = 65 € / 7 à 10 m = 80 €

bateau = 40 € Exposants vente restauration- manège : 70 €

location d'une table (2m) : 5€, un café vous est offert le matin.

Inscription à retourner au plus tard le jeudi 9 avril 2026 (merci pour les organisateurs).
Joindre votre règlement obligatoire par chèque à l'ordre de YCPSB à l'adresse ci-dessus.
Un reçu vous sera remis à votre demande le jour de notre manifestation. **Signature de l' exposant**

A ..... Le .....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Destinée aux particuliers souhaitant participer aux manifestations dites "brocantes", "puces", "vide-greniers" organisés dans le département des Côtes d'Armor en vue de la vente ou d'échanges d'objets mobiliers usagés dans la limite de deux participations par an. Le non-respect de cette limite, pourra entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires, pour, notamment, l'exercice d'un travail dissimulé, délit prévu par l'article L 324-9 du code du travail, puni des peines prévues à l'article
L 362-3 (trois ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende).

Je soussigné :.....déclare sur l'honneur, pour l'année 2026 : (*) : rayer la mention inutile

(*) qu'il s'agit de ma première participation ou (*) (si non) avoir déjà participé une première fois, à :.Plérin le : .....

Signature de l' exposant

CHARTE SECURITE ENVIRONNEMENT

Durant la manifestation, je m'engage à respecter la charte sécurité et environnement affichée à la buvette ou sur le site du YCPSB

et en particulier, ne laisser aucun déchet sur la voirie après mon départ. **Signature de l' exposant**

Le YCPSB est l'association du bassin à flot du port du légué, qui développe les activités nautiques et représente les plaisanciers pour défendre leurs intérêts

48°31'025N 2°45'003W Depuis 1981